



SNV

Le cluster agricole comme un outil de résilience dans un contexte de réformes de la filière soja au nord Bénin

Le projet « Emploi des jeunes pour une amélioration de la sécurité alimentaire au Nord Bénin » (EJASA-NB) appuie les jeunes producteurs et productrices de soja grain et les transformatrices de soja par le renforcement de leurs capacités et leur structuration à la base à travers des groupes de soutien, facilitant leur adhésion aux organisations de producteurs.trices et contribuant à la création d'une base solide et représentative au niveaux communal (CCPS), puis national (UNCPS). Ces acteurs ont joué un rôle clé dans la gestion de la crise du soja générée par les réformes de l'État dans le secteur en 2022-2023.

Introduction

La filière soja présente des opportunités intéressantes pour l'autonomisation et la résilience des agriculteur.trices dans les régions de l'Atacora et de l'Alibori. En effet, cette filière a suscité l'engouement, notamment parmi les jeunes agripreneurs (h/F) et la production de soja n'a cessé d'augmenter depuis 2015, également tirée par une forte demande pour le soja grain sur les marchés d'exportation régionaux (Nigéria et Togo). Le fromage (ou tofu) et les brochettes de soja sont quant à eux consommés localement et constituent des produits dérivés porteurs pour les marchés de la base de la pyramide.¹

Plusieurs facteurs ont contribué à cet engouement. D'une part, il s'agit d'une spéculation rentable sur

de petites parcelles (entre 1 et 3 ha) nécessitant un investissement moindre et relativement peu de main d'œuvre. D'autre part, cette légumineuse permet de restaurer la fertilité des sols, avantage déterminant pour la région du Nord, zone cotonnière où l'on déplore l'épuisement de plus de 80% des sols. Elle est particulièrement adaptée pour les agricultrices à qui l'on confie les terres épuisées pour les réhabiliter, améliorant ainsi leur accès à la terre. Enfin, le soja et ses produits dérivés sont nutritifs, et contribuent potentiellement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations du Nord. Des campagnes de promotion du fromage de soja notamment, menées par le ministère de la santé, les Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) et les partenaires techniques et financiers et mettant l'accent sur ce caractère

¹ Désigne les populations les plus pauvres, vivant avec moins de 2 \$ par jour, selon les travaux de CK Pralahad et Stuart L

nutritif et de substitution aux protéines animales ont contribué à susciter l'intérêt des producteurs pour cette spéculation.

L'intervention du projet EJASA

Le projet « Emploi des jeunes pour une amélioration de la sécurité alimentaire au Nord Bénin » (EJASA), mis en œuvre par la SNV (Organisation néerlandaise de développement) depuis octobre 2020 sous financement de l'Ambassade des Pays-Bas au Bénin, et qui vise la résilience économique, climatique et la cohésion/stabilité sociale dans les régions de l'Atacora et de l'Alibori, a saisi cette opportunité en appuyant la production de soja grain par les jeunes producteurs. Cet appui s'est concrétisé par la professionnalisation de ces jeunes, grâce à des renforcements de capacité et à la structuration de la filière. La mise en place de clusters² agricoles au niveau des communes d'intervention leur permet d'accéder à des intrants et à des services adaptés : financiers, transport, agrégation, vente groupée etc.

En 2021 et 2022 respectivement, les réformes de l'État visant la restructuration des organisations de producteurs agricoles (OPA) ont mené à la création des coopératives communales de producteurs de soja (CCPS) et à l'Union nationale des coopératives de producteurs de soja (UNCPS).

Le projet a encouragé les producteurs à constituer des groupes de soutien, premier niveau de structuration au niveau hameau ou village.³ Les producteurs, membres de ces groupes de soutien, ont ensuite été encouragés à adhérer aux OPA, ce qui a mené à l'augmentation du nombre d'adhérents et a contribué à créer une base solide et représentative de producteurs au niveau communal, puis national. Le projet a d'une part, renforcé les capacités en leadership de jeunes recrues puisées dans ces groupes de soutien, ce qui a permis d'améliorer leurs compétences et de leur assurer l'accès à des postes décisionnels au sein des bureaux des coopératives, assurant leur représentativité et

leur pouvoir d'influence au sein de ces instances. D'autre part, l'intégration des jeunes et des femmes dans les comités de gestion des clusters a été facilitée. La mise en place et l'animation des clusters agricoles soja par les comités de gestion au niveau de chaque commune permettent de regrouper les acteurs de la chaîne de valeur soja en les organisant autour d'agrégateurs pour faciliter la mise en marché.

Réformes dans la filière soja

En mars 2021, l'État a entrepris des réformes dans la filière soja en créant la société d'Investissement et de promotion de l'industrie (SIPI), structure responsable de l'exploitation, de l'aménagement et du développement de la zone industrielle de Glo-Djibé (GDIZ), dans le but d'appuyer le développement de chaînes de valeurs allant de l'approvisionnement en matières premières à la transformation et à l'exportation de produits finis.⁴ Des normes de qualité ont été mises en place, notamment par rapport au taux d'humidité, d'impureté et au calibrage. Ce fut en principe, l'opportunité d'offrir un débouché à la production de soja grain et de la transformer afin de créer de la valeur ajoutée. Ainsi, les exportations de soja grain sont interdites et les frontières bouclées depuis octobre 2022, par la prise d'un arrêté ministériel. Parallèlement à cela, le prix plancher du soja grain a été supprimé.

Ces décisions ont entraîné de fortes perturbations pendant la campagne de commercialisation du soja, alors que la demande était croissante sur les marchés sous régionaux. Ainsi, les quantités produites et stockées à travers les dispositifs de clusters agricoles ont été bloquées dans les magasins de stockage et n'ont pu être achetées par les agrégateurs-exportateurs partenaires des clusters. Par ricochet, les prix du soja grain se sont écroulés en raison de l'absence d'une diversité de débouchés et de l'importante quantité de stocks invendus. De plus, en raison de la levée du prix plancher du soja grain, les producteurs n'ont pu négocier un prix minimum, ce qui les a placés dans une situation peu avantageuse.

² Le « cluster agricole » est un outil de développement des filières pour rendre opérationnels les liens d'affaires entre producteurs et agrégateurs et faciliter leur accès au marché, au financement et au partage des biens et services que génère le système. Cet outil intervient pour mobiliser les acteurs directs et indirects autour des chaînes de valeur ajoutée (CVA) pour la mise en marché d'un produit final dans le cadre d'un modèle d'affaire.

³ Ces groupes composés de 15 à 20 membres ont pour vocation de favoriser l'entraide entre les jeunes à travers le partage d'expériences, la restitution des acquis des champs école et l'accès à des crédits groupés à travers des groupes d'épargne crédit auto-gérés (GECA), pour ne citer que quelques exemples.

⁴ Site GDIZ : <https://gdiz-benin.com/fr/decouvrir-gdiz/>



Kit de production du soja au profit des agripreneur (es) de la commune de Tanguiéta



Stockage du soja grain par le comité de gestion du magasin de Matéri centre

Ce fut le cas notamment de ceux et celles qui avaient contracté des crédits de campagne auprès des institutions financières décentralisées : leur source de revenu était compromise et ils/elles avaient du mal à rembourser leurs dettes. Par communiqué publié le 16 novembre 2023, le Gouvernement a ajusté ces mesures et décidé que l'exportation du soja était désormais libre, sans agrément et devrait se faire exclusivement par le port de Cotonou. Par la même occasion, le Gouvernement a réduit la contribution à la recherche et à la promotion agricole (CRA) à 30 FCFA par kilogramme de soja grain au lieu de 140 FCFA auparavant.

Par ailleurs, à partir du 1er avril 2024, le Bénin revient à l'interdiction de l'exportation du soja grain qui avait été décidée en Conseil des ministres le mercredi 12 octobre 2022. Selon le Gouvernement, cette mesure vise, à favoriser la transformation locale du soja.

Qu'est-ce que le projet a facilité ?

La SNV, a réagi dès le début de l'année 2023 et mené des échanges avec des représentants de l'Union nationale des coopératives de producteurs de Soja (UNCPS-Bénin), afin d'identifier des pistes de solution. Elle a appuyé ces derniers à travers l'élaboration d'un argumentaire de plaidoyer décrivant l'impact néfaste de cette décision pour les producteurs et les productrices de soja. Une lettre a été envoyée par le

président du comité d'orientation stratégique du projet (COS) au ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, afin de l'informer de la gravité de la situation dans les communes d'intervention du projet. Ceci a facilité l'obtention de l'audience sollicitée par l'UNCPS-Bénin auprès du président de la République du Bénin. Une vaste gamme d'acteurs à la base a adhéré et appuyé le processus : il s'agit des coopératives communales de producteurs de soja, des autorités communales, des services techniques à travers les agences territoriales de développement agricole (ATDA) et de la direction départementale de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche (DDAEP), en menant des actions de plaidoyer au niveau local et national.

Qu'est-ce qu'on a obtenu ?

Grâce à ces actions de plaidoyer et à la mobilisation de tous les acteurs sous l'impulsion du projet EJASA, les acquis suivants ont été obtenus. Tout d'abord, dès mars 2023, la SIPI s'est engagée à racheter les stocks de soja grain au niveau des magasins de stockage et a pris en charge les frais de transport, au profit des producteurs et productrices. Ces derniers ont pu recevoir le paiement pour leurs stocks dans des délais plus courts et ont obtenu un meilleur prix (250 à 270 au lieu de 210 FCFA le kg). Enfin, des points de vente supplémentaires ont été créés pour centraliser la production au niveau de la commune de Matéri afin de l'acheminer vers la

SIPI, devenu de fait, le principal débouché.

Qu'est-ce qui a contribué au succès de l'initiative de plaidoyer ?

Une représentation efficace des intérêts des producteur.trices

Les éléments déclencheurs de la mobilisation des OPA au niveau local et national dans cette crise ont été, d'une part, l'existence de stocks de soja grain invendus dans les magasins centralisés à travers les clusters agricoles, et, d'autre part, la pression exercée sur les producteur.trices pour rembourser le crédit de campagne obtenu à travers la COMUBA, une institution financière décentralisée. Ainsi, l'engagement de contrats établis dans le cadre des clusters agricoles auprès de la COMUBA ont permis de motiver et de catalyser les actions de plaidoyer à la base.

La capacité d'influence du projet EJASA à travers le comité d'orientation stratégique du projet (COS) a permis d'atteindre le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche. L'existence d'organisations de producteur.trices dotées d'une large base à travers les coopératives communales de producteurs de soja (CCPS) et d'une OPA d'envergure nationale dédiée uniquement à la chaîne de valeur soja (l'UNCPS-Bénin) pour porter la voix de plus de 50 000 producteurs et productrices ont été des facteurs clé de succès. Ces organisations ont non seulement démontré leur légitimité et leur crédibilité, mais ont constitué un contre-pouvoir efficace. Enfin, grâce à l'information sur les stocks (200 000 tonnes environ) diffusée depuis la base afin d'appuyer les actions de plaidoyer, les interlocuteurs étatiques ont été convaincus de la gravité de la crise.

Les clusters agricoles, mis en place avec l'appui de la SNV, ont ainsi constitué une opportunité à la fois pour les producteur.trices et pour la SIPI. En effet, leur mise en place s'est accompagnée de la création d'un réseau de magasins de stockage pour centraliser la production devenant des points d'achat de la SIPI. En plus d'assurer l'agrégation des produits, les clusters agricoles ont la capacité d'effectuer le contrôle de la qualité et d'assurer un certain volume, tout en centralisant l'information sur ces données grâce au système d'administration digitalisé E-Prod.

Le rôle de la SNV et de ses partenaires

L'accompagnement progressif et l'approche du « faire-faire » de la SNV ont permis d'établir une relation de confiance avec les acteurs de la filière et l'UNCPS-Bénin en particulier, et de constituer des clusters agricoles fonctionnels et de plus en plus autonomes. Ce succès est également dû à la responsabilisation directe de l'UNCPS-Bénin, à travers un contrat de prestation de services et de facilitation avec la SNV, ce qui accentue l'engagement de cette dernière auprès de ses membres.

L'existence des coaches (COTADA) déployés sur le terrain pour renforcer les capacités des agripneur.es et des facilitateurs de clusters a permis de consolider le dispositif de structuration et l'agrégation de la production. Cette crédibilité technique a été renforcée par l'amélioration des compétences et des performances des producteur.trices en plaidoyer et leur capacité d'animer des débats au niveau communal, avec l'appui des autorités communales et des ATDA.

Défis

Ainsi, les clusters agricoles soja, mis en place par la SNV dans les communes d'intervention du projet EJASA, ont-ils été des facteurs de résilience au cours des réformes instituées par l'État béninois et à ce titre, peuvent inspirer les appuis des ATDA dans les autres zones productrices de soja. Cependant, trois défis de taille doivent encore être relevés pour en assurer la fonctionnalité d'une part, et la pérennité d'autre part.

Liens de confiance entre producteur.trices et agrégateur

Un des acteurs clé du cluster est l'agrégateur, en général sélectionné par les OPA, qui a pour fonction de racheter la production et de l'acheminer vers le marché visé (la SIPI en l'occurrence). Outre ce rôle, on attend de lui qu'il participe plus activement à l'achat groupé des intrants, et à l'accès au crédit pour les producteurs.trices. Or, la plupart des agrégateurs sont des commerçants qui s'impliquent peu. Par ailleurs, les producteur.trices n'honorent pas toujours leurs engagements contractuels vis-à-vis des agrégateurs et vendent parfois leur production au plus offrant. Les OPA éprouvent alors parfois des difficultés à réunir les quantités requises.



Commercialisation du soja au niveau du magasin de Tantégua, commune de Matéri



Constitution des kit CAIG (Crédit Achat Intrants Groupés) à la cellule communale de l'ATDA-AO, commune de Tanguiéta

Il y a donc un problème de confiance mutuelle.

Deux moyens existent pour instaurer et renforcer ce lien de confiance. Il a été démontré que les expériences réussies entre agrégateurs et producteur.trices ont pour effet de les rassurer de part et d'autre, et d'encourager un engagement dans la durée. En 2022, l'implication des COTADA dans la sensibilisation et la mobilisation des producteur.trices, ainsi que l'engagement de l'UNCPS-Bénin et sa détermination dans le suivi des volumes, de la qualité et du choix du lieu de dépôt, ont permis une meilleure mobilisation des quantités déposées, notamment par les producteurs et productrices non appuyé.es par le projet. Enfin, l'éducation financière fournie par le projet auprès de des publics permet de les sensibiliser à l'importance de respecter leurs engagements contractuels.

Autonomie financière de l'UNCPS

Par ailleurs, l'investissement apporté dans le cadre du lien contractuel entre la SNV et l'UNCPS est crucial pour la prestation de services, l'animation des clusters et le contre-pouvoir dans un contexte de réformes de l'État, augmentant ainsi la crédibilité et la pertinence de l'Union et de ses membres. Il reste à l'UNCPS et à ses membres à réfléchir sur les mécanismes de mobilisation de ressources propres ou publiques stables pour pérenniser ces services.

⁵ Par ex. en facilitant des paiements en nature – une partie de leur stock

Pour l'instant l'UNCPS reste dépendante des financements extérieurs, et de la SNV en particulier. Cette capacité d'auto-financement de l'UNCPS et de ses OPA membres devra être renforcée progressivement par le pilotage de modèles économiques viables et inclusifs avec des modalités de paiement des cotisations innovantes et adaptées,⁵ des participations aux prestations de service, des primes sur les quantités et la qualité négociées avec les agrégateurs et la SIPI, etc.

Diversification des débouchés

Enfin, un défi de taille s'est posé avec la position de quasi-monopole de l'État béninois dans l'achat du soja grain à travers la SIPI. Cette situation risquait de placer les producteur.trices dans une position de dépendance vis-à-vis de la SIPI, bloquant ainsi leurs perspectives de débouchés vers d'autres marchés, avec un impact sur leur résilience. En effet, avec les nouvelles normes de qualité imposées par la SIPI, les grains de catégorie B qui ne répondent pas aux normes devaient être vendus à la SIPI à un prix non rémunérateur pour les producteurs.trices ou réacheminés par les producteurs/trices pour de nouveaux marchés qu'il restait à définir. Sous les actions de plaidoyer et la pression exercée par l'UNCPS, l'État béninois a annoncé trois mesures le 16 novembre 2023 :

- La libéralisation du commerce du soja grain sur l'ensemble du territoire national ;

ETUDE DE CAS

- La libre exportation du soja grain, mais exclusivement par le port de Cotonou ;
- L'allègement de la contribution à la recherche et à la promotion agricole à la charge des exportateurs (30 FCFA au lieu de 140 FCFA le kg).

Ces mesures ont été saluées par l'UNCPS qui a souligné une nouvelle fois l'importance de la réinstauration du prix plancher pour permettre aux producteurs.trices d'obtenir des prix leur permettant de rentabiliser leur activité. Cependant, avec la nouvelle interdiction d'exportation du soja grain entrée en vigueur le 1er avril, la question de la diversification des débouchés pour la vente du soja grain se pose à nouveau. La promotion de la transformation locale du soja grain en fromage ou en farine enrichie se présente comme une piste d'amélioration de la valeur ajoutée pour les producteurs et productrices du soja grain du Nord Bénin. etc.

Perspectives

Pour 2023, les clusters agricoles ont été encouragés à optimiser leur capacité d'agrégation des stocks en négociation avec des agrégateurs ou en encourageant les CCPS à assurer cette fonction, et à négocier avec la SIPI un cahier des charges de la production et les critères de qualité. Quant au soja grain qui ne répondrait pas aux normes exigées par la SIPI, il pourrait être acheminé auprès des unités de transformation artisanales spécialisées d'une part, dans la fabrication de fromage de soja, et d'autre part, dans la fabrication de provende ou autres aliments pour animaux. Par ailleurs, les clusters transformation de soja et les unités de transformation gérées par les producteurs.trices appuyés par EJASA pourraient constituer des partenaires commerciaux pour les clusters agricoles soja-grain.

Des actions de plaidoyer devraient être menées auprès du gouvernement et de la SIPI pour défendre les intérêts des producteurs.trices du nord du Bénin. Ce plaidoyer pourrait être facilité par EJASA et porté par les CCPS et l'UNCPS afin d'assurer :

- La réinstauration du prix plancher, conformément aux prix sur le marché international ;
 - Un temps limité pour permettre à SIPI d'acheter les quantités de soja grain destinées à la transformation ;
 - Un système de contrôle de la qualité à proximité des sites de production – par les clusters par exemple – afin que le soja grain de catégorie B puisse être vendus sur les marchés locaux ;
 - L'appui à un programme pour stimuler la transformation locale de soja grain en fromage ou en farine de soja et en provende.
- Enfin, les capacités de l'UNCPS en recherche de nouveaux marchés devront être renforcées.

SNV

SNV est un partenaire de développement mondial dont la mission est ancrée dans les contextes et les sociétés où nous travaillons. Notre mission est de renforcer les capacités et de favoriser les partenariats qui transforment les systèmes agroalimentaires, énergétiques et hydriques, permettant ainsi des vies durables et plus équitables pour tout.te.s

Photo

© SNV

Pour plus d'informations

Nadia GNONLONFOUN

Conseillère en développement des chaînes de valeur & relations de marchés

ngnonlonfoun@snv.org

SNV



SNV, "Le cluster agricole comme outil de résilience dans un contexte de réformes du secteur soja au nord Bénin par le projet EJASA", Etude de cas, Bénin, SNV, 2023